



SPÉCIAL ÉLECTIONS DU CONSEIL PRESBYTÉRAL

Le **1er février** prochain auront lieu les élections du Conseil presbytéral. Un deuxième tour sera organisé le **8 février** si la majorité absolue des suffrages n'est pas atteinte pour l'un ou l'autre candidat. Si les mandats sont en principe de 6 ans, ces élections sont organisées dans notre Eglise tous les 3 ans afin de renouveler le Conseil par moitié et le cas échéant, de repourvoir les sièges de membres démissionnaires.

Le Conseil presbytéral actuel

Il est composé du pasteur et de 10 membres élus : Rainier Baltz, Alfred Klein, Christiane Lehmann, Nathalie Leroy-Mandart, Eric Mayer-Schaller, Jean-Philippe Michelot, François Minery, Paul-Henri Ruhland et Denise Trog. Le dixième siège était occupé par Marthe Hertzog qui a remis son mandat en septembre.

Le Conseil presbytéral assure la gestion de la paroisse sur les plans matériel et spirituel ; pour ce faire de manière optimale, il mandate des commissions de travail qui préparent les dossiers avec l'appui du secrétariat paroissial. Les commissions sont les suivantes : commission des bâtiments (suivi du parc immobilier et des travaux de l'église), commission des finances (éloboration du budget et des plans de financement de projets particuliers), commission Schweitzer (action sociale de la paroisse, accueil et convivialité), commission Gutenberg (information et communication).

Pour le suivi des affaires culturelles ainsi que de l'entretien et de la mise en valeur de l'orgue, le Conseil mandate l'association Espace culturel Saint-Guillaume, présidée de droit par le président du Conseil presbytéral.

Le bureau du Conseil est composé de 4 membres du Conseil presbytéral : pasteur Christophe Kocher, président, Rainier Baltz, vice-président, Christiane Lehmann, secrétaire et Paul-Henri Ruhland, trésorier.

Le bureau prépare les réunions du Conseil presbytéral, suit les affaires courantes et veille à ce que les décisions et les orientations prises par le Conseil presbytéral soient appliquées.

A ces membres élus s'ajoutent des membres cooptés par le Conseil presbytéral, à savoir Catherine Bergdolt, Lysiane Collon-Bender, Erik Harremoes, Mireille Hincker et Marc Poncin. Les membres cooptés participent aux travaux du Conseil et enrichissent ses réflexions sans toutefois disposer du droit de vote pour les délibérations officielles et sans pouvoir représenter la paroisse dans les différentes instances officielles de notre Église (Assemblée consistoriale et Assemblée d'Inspection notamment). Par ailleurs, le pasteur Caroline Lehmann est invité aux séances en tant qu'aumônier des résidences et maisons de retraite se situant

sur le secteur paroissial de Saint-Guillaume.

Les sièges à repourvoir

Lors des prochaines élections, 7 sièges sont à repourvoir. Les mandats de Rainier Baltz, Alfred Klein, Jean-Philippe Michelot, François Minery, Paul-Henri Ruhland et Denise Trog arrivent à échéance, et le siège qu'occupait Marthe Hertzog n'a pas été repourvu.

Afin de permettre effectivement un renouvellement par moitié des 10 sièges du Conseil presbytéral, 2 candidats sont à élire pour 3 ans, et 5 candidats pour 6 ans.

Qui peut se présenter et qui peut voter ?

Pour être conseiller presbytéral et pour voter, il faut être membre de la paroisse, avoir 18 ans révolus, ne pas être privé du droit électoral ou municipal, résider depuis plus de 6 mois dans la paroisse et être inscrit sur le registre paroissial. Par ailleurs, il faut avoir reçu le baptême.

L'électeur qui transfère son domicile au sein d'un même consistoire n'est pas tenu aux 6 mois de résidence. Les paroisses de Strasbourg comptent, à ce titre, comme un seul consistoire. Les magistrats, militaires et fonctionnaires peuvent, en cas de mutation, demander leur inscription dès leur arrivée.

La fonction de conseiller presbytéral est incompatible avec l'exercice

d'un mandat rétribué dans la paroisse. Ne peuvent être élus au même Conseil, les ascendants et les descendants, les frères et sœurs et les alliés au même degré. Par ailleurs, un conseiller ne peut prétendre à plus de 3 mandats consécutifs.

Comment se passent les élections ?

Le Conseil presbytéral organise un bureau de vote le jour des scrutins fixés par le Directoire de notre Église, à savoir **le 1er février** ainsi que **le 8 février** en cas de second tour. Le bureau de vote est ouvert **de 9h30 à midi**, à la chapelle (entrée au fond de la cour de l'église).

En principe, les électeurs votent pour l'ensemble des conseillers à élire. Le vote est présidé par le président du Conseil presbytéral ou par un de ses membres désigné par le Conseil, assisté de deux assesseurs désignés également par le Conseil parmi les électeurs. L'un des assesseurs remplit les fonctions de secrétaire. Le déroulement du scrutin s'effectue selon les modalités en vigueur pour les élections civiles.

Au premier tour du scrutin, sont élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des voix valablement exprimées. Tout bulletin contenant plus de noms que de sièges à pourvoir est nul. Sont également considérés comme nuls les bulletins portant d'autres mentions que des noms de candidats. Si un nom se trouve répété sur un même bulletin de vote, ce nom n'est compté qu'une seule fois. Il est possible de rayer des candidats et d'ajouter des personnes éligibles, membres de la paroisse, à condition de ne pas avoir au total plus de noms que de sièges à pourvoir.

Au second tour s'il y en a un, les candidats sont élus à la majorité relative. Aucun minimum de votants n'est exigé.

Peut-on donner procuration ?

Oui ! Un électeur peut donner procuration par écrit à toute autre personne inscrite sur le registre paroissial. Mais attention : nul ne peut être porteur de plus de 2 procurations !

Et après ?

Après clôture, le scrutin est immédiatement dépouillé par le bureau de vote et le procès verbal est dressé séance tenante. En cas de partage égal des voix entre plusieurs candidats, est déclaré élu le candidat désigné par tirage au sort. En cas de désignation de différents parents ou alliés au degré prohibé, celui qui a le plus de voix est élu. L'élection est validée par le consistoire sous réserve de l'approbation du Directoire.

Le Conseil presbytéral nouvellement élu s'organise en son sein pour l'élection de ses président, vice-président, secrétaire, trésorier, ainsi que ses 4 délégués au consistoire et ses 2 délégués à l'Inspection.

Il sera officiellement installé lors du culte du 22 mars qui sera suivi d'une Assemblée de paroisse, principalement consacrée aux travaux de restauration de l'église. Lors de ce culte, nous manifesterons aussi notre reconnaissance aux conseillers qui ne se représentent plus ou démissionnaires, à savoir Rainier Baltz, Marthe Hertzog et Denise Trog.

LES CANDIDATS



Lysiane Collon-Bender

(candidate pour un mandat de 6 ans)

Mère de 2 ados, je travaille en tant que Responsable d'un projet de Service à la Personne dans le Groupe Hartmann.

Pourquoi je m'engage ? Un peu parce c'est de famille ou que j'avais animé groupe de jeunes, école du dimanche et participé aux cultes en tant qu'organiste dans diverses paroisses de l'Alsace du Nord !

Mais surtout pour contribuer au rayonnement du christianisme, de ses valeurs, pour plus de spiritualité, en donnant du sens à mes actions d'aujourd'hui à Saint-Guillaume où je me suis sentie accueillie.



Alfred Klein

(candidat pour un mandat de 6 ans)

La volonté d'œuvrer, au sein du conseil presbytéral, au rayonnement de Saint-Guillaume.



Jean-Philippe Michelot

(candidat pour un mandat de 6 ans)

J'ai découvert l'église Saint-Guillaume il y a une vingtaine

d'année lors d'un concert de musique Folk. J'ai tout de suite été fasciné par ce lieu. Je suis également attaché à ce quartier et à ses habitants. J'y ai fait mes études et y exerce mon activité professionnelle (Assurances). Depuis 4 ans je ressens une dynamique au sein de notre paroisse; c'est pourquoi je souhaite poursuivre dans cette voie avec l'équipe que vous choisirez.



Marc Poncin

(candidat pour un mandat de 6 ans)

Je dirige le service de formation continue de l'Université de Strasbourg. Mon parcours spirituel m'a conduit à me rapprocher du protestantisme, il y maintenant 2 ans et à m'engager à Saint-Guillaume. C'est un prolongement concret et bien vivant de ma foi au service des autres. La mise en œuvre d'actions capables d'attirer et de fidéliser de nouveaux paroissiens est une question qui me semble majeure de nos jours.



Paul-Henri Ruhland

(candidat pour un mandat de 6 ans)

J'ai un fort attachement à l'église Saint-Guillaume qui a accompagné tous les moments forts de ma vie. Cet attachement s'étend maintenant à la formidable équipe qui fait vivre ma paroisse. C'est pour tout cela que je me représente aux élections du futur Conseil presbytéral.



François Minery

(candidat pour un mandat de 3 ans)

Paroissien à Saint-Guillaume depuis plus de 7 ans et graphiste de métier, je me suis engagé dans la communication de la paroisse et en particulier à travers l'Ami et le site internet.

En ce sens, et pour tout le travail développé par le pasteur et par l'équipe des conseillers, je me représente pour un nouveau mandat.



Gabrielle Rouvel

(candidate pour un mandat de 3 ans)

Je suis mariée et j'ai deux enfants Denis et Nicolas ainsi que deux petites filles Anaëlle 14 ans et Léane 10 ans. J'ai travaillé dans un laboratoire du CNRS sur le Campus de Cronembourg au bureau du personnel puis je me suis occupée des missions des chercheurs. Depuis ma retraite, j'ai fait de l'accompagnement de personnes en fin de vie dans le cadre de l'association JALMALV. Ce furent des expériences humaines très enrichissantes, tout un cheminement à la rencontre de soi et de l'autre. Mais une page de ma vie se tourne et je souhaite vivre ma foi autrement, non seulement en assistant régulièrement au culte mais en m'investissant au service de mon Église.



Toute autre candidature peut être adressée à :
Paroisse Saint-Guillaume
1 rue Munch
67000 Strasbourg



PROCURATION POUR L'ÉLECTION DU CONSEIL PRESBYTÉRAL DE SAINT-GUILLAUME, LES 1ER ET 8 FÉVRIER 2015

Nom et prénom :

Né(e) le : / / à :

Adresse :

Tel : Adresse email :

donne procuration au mandataire suivant :

(NB : nul ne peut être porteur de plus de deux procurations)

Fait à : le : / / Signature :

AGENDA

SEMAINE APRÈS SEMAINE

Mercredi 24 décembre à 18h30 : veillée de Noël en musique avec Thomas Kientz, orgue, et Magda Lukovic, soprano ; Sainte Cène (Ch. Kocher)

Judi 25 décembre à 10h30 : culte de Noël avec Sainte Cène (P. Muller et Ch. Kocher)

Vendredi 26 décembre à 10h45 à Saint Pierre-le-Jeune : culte de la Saint-Etienne avec Sainte Cène (Ph. Eber et Ch. Kocher)

Dimanche 28 décembre à 10h45 à Saint Pierre-le-Jeune : culte avec Sainte Cène (Ph. Eber et Ch. Kocher)

Mercredi 31 décembre à 18h à Saint Pierre-le-Jeune : veillée de fin d'année à Saint Pierre-le-Jeune (Ph. Eber)

Judi 1er janvier à 10h30 à Saint-Guillaume : culte du Nouvel An avec Sainte Cène (Ch. Greiner, Ph. Eber et Ch. Kocher)

Judi 1er janvier à 16h à la Friedenskirche de Kehl : culte franco-allemand

Dimanche 4 janvier à 10h30 : culte de l'Épiphanie avec Sainte Cène (D. Stocker et Ch. Kocher) / Eveil à la foi

Vendredi 9 janvier à 20h30 : concert de Nouvel An à la carte et au Crémant, avec Pascal Reber et Thomas Kientz, orgue et piano. Vous pouvez envoyer vos souhaits de pièces que vous aimeriez entendre durant ce concert à l'adresse info@saint-guillaume.org, ou les communiquer par téléphone au 06 81 93 43 81, avant le 31 décembre. Les artistes se feront un plaisir d'exaucer vos vœux... dans la mesure du possible ! (entrée libre – plateau)

Dimanche 11 janvier à 10h à Saint-Thomas : culte commun à toutes les paroisses du centre-ville suivi d'un débat sur la fin de vie / pas de culte à Saint-Guillaume

Dimanche 18 janvier à 10h30 : culte missionnaire avec le pasteur Enno Strobel, responsable du service missionnaire de l'UEPAL, Sainte Cène

Mercredi 21 janvier de 19h à 21h au foyer Lecocq : soirée s'inscrivant dans le cycle de formation « vivre mon engagement pratique et théologique » (tous les 3ème mercredis du mois de janvier à juin ; inscriptions au cycle complet au secrétariat paroissial, info@saint-guillaume.org ; participation de 30 Euros demandée pour les 6 soirées) : La Bible, texte fondateur – mais quelle Bible ? Comment s'est-elle formée, à partir de quelles langues d'origine, comment a-t-on fait

des choix dans la diversité des manuscrits, y a-t-il des « Bibles protestantes », qu'est-ce qui distingue les traductions ? Avec Christian Grappe, Professeur de Nouveau Testament et d'exégèse biblique, spécialiste des écrits intertestamentaires

Vendredi 23 janvier à 14h30 au foyer Lecocq : réunion du groupe des dames

Dimanche 25 janvier à 10h30 : culte (C. Lehmann)

Week-end Temps fort : RÉSISTER / ESPÉRER

En collaboration avec le Conseil représentatif des juifs de France (CRIF)

Judi 29 janvier à 20h au foyer Lecocq, 1 rue Munch (dans la cour de l'église Saint-Guillaume) : diner-débat avec l'Aumônerie universitaire protestante : Résister, quelles actions et enjeux aujourd'hui ? avec Jocelyn Peyret, journaliste (Revue Silence)

Samedi 31 janvier de 14h à 18h : catéchisme au foyer Lecocq

Samedi 31 janvier à 14h30 à la Salle Fritz Munch, 1 rue Munch : cercle Evangile et Liberté

Samedi 31 janvier à 17h30 à la chapelle de l'église Saint-Guillaume : autre son de cloche avec les professeurs Frédéric Rognon et Freddy Raphaël : défendre nos valeurs : points de vue chrétien et juif

Samedi 31 janvier à 19h45 à la chapelle de l'église Saint-Guillaume : visite commentée de l'exposition de Francine Mayran, artiste de mémoire, par l'artiste elle-même

Samedi 31 janvier à 20h30 en l'église Saint-Guillaume : concert autour des Theresienlieder d'Ilse Weber, avec Diane Bucciali, soprano, et Manon Parmentier, piano ; lecture de texte et projection d'œuvres de Francine Mayran (entrée libre – plateau)

Dimanche 1er février à 10h30 : culte : La prédication sera assurée par le professeur Frédéric Rognon. Pendant la célébration, les enfants entre 3 et 12 ans sont invités à rejoindre le groupe d'Eveil à la foi pour une séance autour du thème : « Moïse : la liberté à tout prix ».

Dimanche 1er février à 11h40 à la chapelle de l'église Saint-Guillaume : visite commentée de l'exposition de Francine Mayran, artiste de mémoire, par l'artiste elle-même

Dimanche 8 février à 10h30 : culte (Ch. Kocher)

Samedi 14 février de 14h à 18h à Saint Pierre-le-Vieux : catéchisme

Dimanche 15 février à 16h : culte d'installation de Christiane Lehmann en tant qu'Inspecteur laïque de l'Inspection de Strasbourg / pas de culte le matin

Mercredi 18 février de 19h à 21h au foyer Lecocq : soirée s'inscrivant dans le cycle de formation « vivre mon engagement pratique et théologique » (tous les 3ème mercredis du mois de janvier à juin ; inscriptions au cycle complet au secrétariat paroissial, info@saint-guillaume.org ; participation de 30 euros demandée pour les 6 soirées)

Qu'est-ce que l'engagement chrétien ?

Que veut dire être croyant, pourquoi et en quel sens parle-t-on de « salut », que « faire », qu'est-ce que la foi ... avec Madeleine Wieger, Maître de Conférences en philologie biblique, chercheuse dans la théologie des religions

19 février à 20h au foyer Lecocq, 1 rue Munch (dans la cour de l'église Saint-Guillaume) : conférence par le professeur Jérôme Cottin : la spiritualité de l'art contemporain

Vendredi 20 février au foyer Lecocq : réunion du groupe des dames

Samedi 21 février en salle Fritz Munch : cercle Evangile et Liberté

Dimanche 22 février à 10h30 : culte avec Sainte Cène (C. Lehmann)

Dimanche 1er mars à 10h30 : culte



Retrouvez d'autres informations et articles dans le cahier

« Strasbourg-centre » du Nouveau Messager.



Le prochain numéro de l'AMI paraîtra en mars 2015